

ORDRE DU JOUR DU 4 OCTOBRE 2010

1. Prière
2. Ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux du mois de septembre 2010
4. Approbation de la liste des comptes fournisseurs
5. Lecture de la correspondance
 - Comité loisirs et social – Réparation d'un but de hockey
 - Desjardins – Annonce d'un don à la bibliothèque
 - Rita Massicotte –Remerciements
 - Caisse Desjardins du Sud des Chenaux – Bâtiment du 600 rue de l'Église
 - MRC des Chenaux – mise à jour de la politique familiale
 - Dessau – offre de service professionnel
6. Rapport des travaux de voirie
7. Dépôt des écritures du journal général de septembre 2010
8. Budget 2011- Vos projets
9. Dépôt du rapport financier semestriel
10. Résolution concernant le programme TECQ 2010-2013
11. Résolution concernant le renouvellement des assurances collectives
12. Questions diverses
13. Période de questions
14. Clôture de la séance.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, tenue le 4 octobre 2010, à 20 h, à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, située au 660, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes.

Sont présents : Monsieur Jean-Claude Milot, maire
 Mesdames Françoise Asselin, conseillère
 Nicole Grenon, conseillère
 Francine Therrien, conseillère
 Messieurs Jacques Lefebvre, conseiller
 Daniel André Thibeault, conseiller

Est absent : Monsieur Robert Normandin, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes. Manon Shallow, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait mention de secrétaire.

2. Ordre du jour

Chacun prend connaissance de l'ordre du jour. Les points suivants sont ajoutés au point 12, comme suit :

- Résolution autorisant le paiement des factures
- Rapport planification stratégique
- MTQ – Empierrement des accotements route 359
- Résolution pour émission d'un constat d'infraction

3. Résolution 2010-10-175

Approbation des procès-verbaux du mois de septembre 2010

Sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Françoise Asselin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve les procès-verbaux du mois de septembre 2010, tels que présentés.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

4. Résolution 2010-10-176

Approbation de la liste des comptes fournisseurs

Sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve la liste des comptes fournisseurs, des salaires ainsi que des paiements directs effectués en conformité avec le règlement 2007-359, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et autorise le paiement comme suit :

Comptes

210231	Bell	303.77 \$
210232	Hydro-Québec.	280.61
210233	Lignes Plus M.L.	2,973.85

210234	Poste Canada.	32.14
210235	PitneyWorks	153.37
210236	Inter-Marché St-Narcisse	197.94
210237	Milot Jean-Claude	50.00
210238	Hydro-Québec	2,568.74
210239	Ministère des Finances	19,879.00
210240	Les Entreprises Bergeron inc.	835.28
210241	Receveur Général Canada	692.31
210242	Revenu Québec	6,460.20
210243	A.D.M.Q.	242.68
210244	Aqua Data inc.	577.92
210245	9085-4266 Québec	102.67
210246	Banque Nationale du Canada	144.31
210247	Bélitec inc.	632.22
210248	Le Bulletin des Chenaux	84.66
210249	Coopplus	53.24
210250	La Croix Bleue	575.29
210251	Fleuriste Joane Matteau	41.76
210252	Milot Jean-Claude	50.00
210253	MRC des Chenaux	1,702.34
210254	Petite Caisse	186.96
210255	PG Govern inc.	112.87
210256	Service Cité Propre inc.	1,309.00
210257	Shallow Manon	63.35
210258	La Coop Fédérée (Sonic)	417.24
210259	SSQ Assurance-Vie	610.50
210260	Xerox Canada Ltée	504.48

Salaires

501898	Alexandre Veillette	*** \$
501899	Manon Shallow	535.63
501900	Luc Normandin	437.71
501901	Manon Shallow	535.63
501902	Alexandre Veillette	***
501903	Luc Normandin	437.71
501904	Manon Shallow	535.63
501905	Luc Normandin	437.71
501906	Colette Normandin	***
501907	Alexandre Veillette	***
501908	Manon Shallow	535.64
501909	Luc Normandin	437.71
501910	Jean-Claude Milot	495.41
501911	Jacques Lefebvre	165.83
501912	Nicole Grenon	165.83
501913	Francine Therrien	165.83
501914	Françoise Asselin	165.83
501915	Robert Normandin	165.83
501916	Daniel André Thibeault	165.83
501917	Manon Shallow	535.63
501918	Luc Normandin	437.71

5. Lecture de la correspondance

a. Comité loisirs et social – Réparation d'un but de hockey

Madame Ginette Normandin nous transmet une lettre au sujet du but brisé l'hiver dernier. Le comité demande que nous prenions entente avec le déneigeur afin que celui-ci n'utilise plus sa machinerie lourde pour déplacer les buts.

b. Desjardins – Annonce d'un don à la bibliothèque

Madame Pénélope Toupin de la Caisse populaire de Saint Séverin de Proulxville, nous informe que les caisses de l'Association des caisses populaires du secteur Mékinac/Des Chenaux sont heureuses de nous annoncer qu'elles remettent un don de 1000\$ à chaque bibliothèque municipale du secteur pour l'achat de livres d'auteur québécois. Le Conseil municipal adressera des remerciements à ladite Association.

c. Rita Massicotte – Remerciements

Madame Rita Massicotte nous adresse des remerciements pour l'organisation de la fête en son honneur ainsi que pour le magnifique cadeau qu'elle a reçue.

d. Caisse Desjardins du Sud des Chenaux – Bâtiment du 600 rue de l'Église

La directrice générale soumet à l'attention du conseil municipal l'estimé des coûts ainsi que le plan (incluant les rénovations) pour l'acquisition dudit bâtiment. Un document de promesse de vente, qui a été vérifié aussi par notre procureur a été déposé pour signature.

Résolution 2010-10-177

Résolution relative au bâtiment du 600 rue de l'Église

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins du Sud des Chenaux propose à la municipalité d'acquérir le bâtiment du 600 rue de l'Église, pour la somme de 90,000.00\$ et que des discussions et négociations ont eu lieu depuis le mois d'avril dernier;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins du Sud des Chenaux, deviendra locataire pour les espaces qu'elle souhaite conservée, pour une durée de cinq (5) ans avec trois (3) périodes de renouvellement de 3 ans et que pour la période de 5 ans le montant du loyer, soit 40,000.00\$, sera déboursé avant la signature de l'acte de vente et que la municipalité s'engage à la verser comme mise de fond;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins du Sud des Chenaux propose que le solde soit payé par la municipalité sur un plan d'amortissement de 5 ans au taux annuel de Desjardins pour les billets municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins du Sud des Chenaux, par le document de promesse de vente, décrit professionnellement toutes les clauses et conditions à intervenir et que la municipalité s'en déclare satisfaite;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité déposera un projet dans le cadre de l'enveloppe du Pacte Rural pour les années financières 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012, permettant d'obtenir la somme

d'environ 33,000\$ qui sera affecté pour le solde à payer à la Caisse Desjardins et aux autres coûts (déménageur, fibre optique, re-branchements d'équipements, notaire, etc);

CONSIDÉRANT QUE l'Escadron 350 de la MRC des Chenaux, actuellement locataire dans l'Édifice municipal, a confirmé son intérêt à louer le bureau actuellement occupé par la directrice générale en plus du local des archives et que ce revenu couvrirait le coût annuel additionnel (électricité, chauffage, assurance, déneigement, etc) du 600 rue de l'Église;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes accepte d'acquérir le bâtiment du 600 rue de l'Église et par cette décision, mandate et autorise le maire monsieur Jean-Claude Milot et la directrice générale Manon Shallow à signer pour et au nom de la municipalité la promesse de vente ainsi que tous les documents nécessaires relatif à cette transaction; incluant la signature d'un bail avec la Caisse Desjardins du Sud des Chenaux.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers

e. MRC des Chenaux – mise à jour de la politique familiale

Madame Monique Landry, nous transmet des documents au sujet de la mise à jour de cette politique et de l'ajout d'une démarche Municipalité amie des aînés. Madame Asselin a rencontrée madame Landry et elle a soumis lesdits documents à l'attention du conseil municipal. Le conseil municipal ayant beaucoup d'interrogations, il est demandé qu'une rencontre ait lieu avec madame Landry, au cours du mois d'octobre; soit lundi prochain ou le suivant. Les résolutions suivantes ont donc été reportées.

Résolution du conseil municipal relative à la répartition des dépenses dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche Municipalité amie des aînés

Résolution autorisant une demande de subvention dans le cadre du *Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche Municipalité amie des aînés*

f. Dessau – offre de service professionnel

La directrice générale dépose au conseil municipal l'offre de service de Dessau au sujet de l'étude de faisabilité / prolongation du réseau d'aqueduc Domaine Alcide. La municipalité transmettra une lettre/engagement, à chacun des signataires de la pétition afin que tous s'engagent à défrayer sa portion pour cette dépense; conformément à la façon de faire de la municipalité dans de tel circonstance. Il est suggéré par madame Grenon de demander une soumission aussi à Pluritec Ltée.

6. Rapport des travaux de voirie

La directrice générale dépose le rapport des travaux de voirie à ce jour. Les dépenses et engagements sont de 81 189.69 \$. Il reste des travaux obligatoires à réaliser de 19 640 \$. Il y a un solde disponible de 7 134 \$ en tenant compte d'une réserve de 5 000 \$.

7. Dépôt des écritures du journal général de septembre 2010

La directrice générale dépose les écritures du journal général de septembre 2010.

8. Budget 2011 – Vos projets

La préparation des prévisions budgétaires débute bientôt. Il est important de réfléchir à vos projets à réaliser en cours de 2011, car ceux-ci ont un impact direct sur le budget. C'est plus facile de les prévoir que par la suite trouver les fonds ou puiser à même les surplus. Monsieur le maire mentionne, que l'acquisition de la bâtisse de Desjardins est un projet important et il y a aussi l'ajout possible d'une lumière de rue à l'intersection de la route Thibeault/Normandin; pour ce dernier item il reste aussi à définir si cela est nécessaire.

9. Dépôt du rapport financier semestriel

La directrice générale dépose le rapport financier au 30 septembre 2010 tel que spécifié à l'article 176.4 du Code municipal du Québec.

10. Résolution 2010-10-178

Résolution concernant le programme TECQ 2010-2013

CONSIDÉRANT QUE le MAMROT demande que nous adoptions une nouvelle résolution en tout point exact à leur modèle pour le dépôt de notre projet dans le cadre du programme de la taxe fédérale d'accise sur l'essence ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal abroge donc les deux résolutions portant les numéros 2010-07-144 et 2010-08-153 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013* ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Jacques Lefebvre, il est résolu :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des

investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers

11. Résolution 2010-10-179

Résolution concernant le renouvellement des assurances collectives

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes offre à son personnel une assurance collective qui couvre les MRC des Chenaux, Maskinongé et Mékinac;

CONSIDÉRANT QUE le contrat actuellement en vigueur avec la "Croix-Bleue Médavie" est venu à échéance le 30 septembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE suivant la recommandation de monsieur Pierre Piché courtier, il y a lieu d'accepter les conditions du renouvellement de ce contrat, telles que négociées;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Jacques Lefebvre, le conseil municipal accepte les conditions du renouvellement du contrat d'assurance collective avec la compagnie "Croix Bleue", pour la période du 1 octobre 2010 au 30 septembre 2011, avec les ajustements de la prime mensuelle, aux taux ci-après :

Garanties	Taux actuels	Nouveaux taux
Assurance vie (Taux par 1000 \$)	0.42 \$	0.44 \$
Assurance DMA (Taux par 1000 \$)	0.04 \$	0.04 \$
Assurance vie- PAC (Taux par famille)	4.21 \$	4.41 \$
Assurance salaire courte durée (Taux par 10 \$ de rente hebdomadaire)	1.25 \$	1.06 \$
Assurance salaire de longue durée (Taux par 100 \$ de rente mensuelle)	2.71 \$	2.71 \$
Assurance-maladie -sans personne à charge	56.80 \$	65.90 \$

-avec personne(s) à charge-familial	205.72 \$	238.86\$
-avec personne(s) à charge couple	113.70 \$	131.81 \$
-avec personne(s) à charge-monoparentale	149.15 \$	173.05 \$
-familiale (65 ans)	390.29 \$	453.57 \$
Assurance soins dentaires		
-sans personne à charge -couple	17.21 \$	18.43 \$
-avec personne(s) à charge-familial	57.11 \$	61.16 \$
-avec personne(s) à charge couple	34.45 \$	36.90 \$
-avec personne(s) à charge-monoparentale	44.01 \$	47.13 \$

QUE la directrice générale soit autorisée à signer les documents requis, le cas échéant.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

12. Questions diverses

a. Résolution 2010-10-180

Résolution autorisant le paiement des factures

CONSIDÉRANT QUE depuis l'envoi de la liste des comptes aux élus pour approbation, d'autres factures se sont ajoutées :

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Françoise Asselin, appuyée de Nicole Grenon, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise le paiement des factures suivantes :

Plomberie Gaston Veillette Enr.	93.69 \$
Distribution Robert	270.20
Bell mobilité	56.27
Wolseley	428.64
Jean Carignan	592.59
Qualitas, mai à août	838.66

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

b. **Rapport planification stratégique**

Monsieur Jacques Lefebvre dépose à l'attention du conseil municipal, son rapport de planification stratégique daté du 21 septembre dernier; ce document sera remis à chacun des membres.

c. **MTQ / Empierrement des accotements route 359**

Monsieur le maire mentionne que le ministère des Transports met beaucoup trop de pierre dans les accotements. Cela cause des problèmes, lorsque le déneigement de cette route débute, la pierre se retrouve sur les terrains des propriétés. Il demande à ce que le ministère soit avisé et qu'il réduise la quantité de pierre pour éviter ce genre de situation.

d. Résolution 2010-10-181

Résolution pour émission d'un constat d'infraction

CONSIDÉRANT QUE le 13 septembre dernier, nous transmettions à Captel inc., un avis d’infraction à la réglementation d’urbanisme en vigueur, soit au règlement de zonage 2009-369; pour chenil non-conforme sur le terrain de l’entreprise;

CONSIDÉRANT QUE ledit avis lui donnait un délai raisonnable de 10 jours, afin de remédier à la situation non-conforme et de retirer les chiens de la propriété, à défaut de quoi la municipalité se réserve le droit à tout autre recours possible et ou l’émission d’un constat d’infraction;

CONSIDÉRANT QU’à ce jour, malgré cet avis les chiens se trouvent toujours sur ladite propriété et non été que déplacés plus loin sur le terrain, tel que confirmé par monsieur David Carré et par notre inspecteur-municipal;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Francine Therrien, le conseil municipal mandate l’inspecteur en bâtiment à émettre et à transmettre un constat d’infraction à l’entreprise Captel inc. et à transmettre ledit constat à la Cour municipale de Trois-Rivières.

Résolution adoptée à l’unanimité des conseillers.

e. **Comité de vigilance – rencontre du 4 octobre**

Monsieur le maire mentionne que le comité de vigilance s’est réuni ce soir, avant la réunion du conseil municipal, tout va très bien dans ce dossier et le travail qui est réalisé est très satisfaisant.

13. **Période de questions**

Monsieur Hamelin mentionne au conseil municipal que les bords de trottoir n’ont pas été bien entretenus cette année, l’herbe est très haute à plusieurs endroits; il a lui-même nettoyé celui en face de sa propriété avec une gratte. La directrice générale l’informe, que l’étudiant embauché a débuté l’école très tôt cette année, soit au début de mois d’août; donc malheureusement depuis deux mois il n’a pas eu beaucoup de disponibilité pour la municipalité.

Un citoyen demande où en est rendu le projet de dépanneur? Monsieur le maire lui répond que ce projet est en processus, mais nous ne savons pas encore s’il sera réalisé ou non, il s’agit de beaucoup d’investissement et il est sûrement important, pour le ou les investisseurs, de s’assurer de la rentabilité.

14. Résolution 2010-10-182

Clôture de la séance

Sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Daniel André Thibeault, la séance ordinaire est ajournée à lundi 18 octobre à 19 h 00.

Jean-Claude Milot, maire

Manon Shallow, dir. gén. & sec. trés.